

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 septembre 2012

**ZONE DE DÉVELOPPEMENT EOLIEN  
DEMANDE DE FINANCEMENT**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 septembre 2012 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes,

Étaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Robert POUJOL, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean-Claude MARC, Mme Florence QUINONERO, Madame Monique GIBERT -M. Dominique EDMONT MARIETTE suppléant de M. René GOMEZ, Mme Anne-Marie BIZEUL suppléant de M. André YVANEZ, M. Jean-Luc CROIZIER suppléant de M. Bernard DOUYSSSET, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Christian LASSALVY à Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET à M. Jean-Marcel JOVER, M. Jean Pierre VANLUGGENE à M. Claude CARCELLER

Excusés :

M. Gérard CABELLO, M. Jean-François RUIZ

Absents :

Mme Marie-Claude BEDES, M. Bernard JEREZ, M. Cyrille CADARS, M. Jacky GALABRUN

Quorum : 23	Présents : 39	Votants : 42	Pour 41 Contre 0 Abstention 1
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Saisi par la commune de Gignac à la Communauté de communes qui a lancé la réalisation d'une étude préalable à la définition d'un périmètre de zone de développement éolien, comme le prévoient ses statuts,

Vu que lors des réunions du comité de pilotage, les services de la DREAL nous avaient informé qu'ils ne souhaitent pas recevoir plusieurs dossiers de demande et qu'ils demandaient à la communauté de communes d'étudier une proposition de périmètre sur l'ensemble de son territoire,

Vu que le bureau de la communauté avait demandé à connaître toutes les communes volontaires à l'implantation éventuelle d'éoliennes sur son territoire,

Considérant qu'après retour des maires, les communes de Vendémian et Saint-Saturnin de Lucian sont intéressées par la démarche,

Considérant que la commune de Saint-Bauzille de la Sylve indique ne pas y être opposée mais doute de la faisabilité d'une implantation en raison des périmètres de protection divers,

Considérant qu'après consultation du bureau d'études pour modifier le périmètre d'études, le surcoût s'élève à 20 000 € HT,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à la majorité des suffrages exprimés avec une abstention.**

- de lancer cette opération,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'ADEME, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat  
N° 710 le 28/09/2012  
Publication le 28/09/2012  
Notification le 28/09/2012  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 28/09/2012  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20120924-lmc121486-DE-1-1  
Le Président de la communauté de communes  
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



**Communauté de Communes  
Vallée de l'Hérault**

**Plan de financement prévisionnel  
ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN DE GIGNAC**

<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
<b>POSTES</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>TAUX</b>		
<b>Etude</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>ADEME</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>35%</b>		
			<b>Conseil régional Languedoc- Roussillon</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>35%</b>		
			<b>PART FINANCEURS</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>70%</b>		
			<b>PART CCVH</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>30%</b>		
<b>TOTAL HT</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>100%</b>		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>23 920,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>23 920,00 €</b>	<b>100%</b>		